

Texte de l'interpellation du 4 mars 1981

Pendant la première guerre mondiale, plus exactement en 1915, le baron Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux olympiques modernes, transféra le siège du Comité international olympique (CIO) de Paris à Lausanne. Cette ville et le canton de Vaud hébergent le comité depuis 65 ans. De Coubertin repose depuis 1937 sur les rives du Léman. Les relations qui unissent notre pays au mouvement olympique sont donc anciennes et particulièrement étroites.

Il est important pour les sportifs suisses et d'une façon plus générale pour le prestige de notre pays, que le siège du CIO reste en Suisse.

Or il est notoire que des efforts sont entrepris en vue de transférer ce siège à l'étranger, le comité ayant reçu des offres intéressantes à cet égard.

Compte tenu de ces considérations, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Partage-t-il l'opinion qu'ont le mouvement sportif suisse et d'autres milieux quant à l'importance que revêt pour notre pays le fait que le CIO y ait son siège?
2. Est-il exact que des négociations ont lieu à ce sujet?
3. Dans l'affirmative, quel est l'objet de ces négociations?
4. Le Conseil fédéral est-il prêt à tenir compte, dans la mesure du possible, des besoins du comité? Que pense-t-il notamment de la demande de reconnaître au CIO le statut d'organisation internationale?

Schriftliche Begründung – Développement per écrit

Dem IOK, der obersten leitenden Instanz der olympischen Bewegung, gehören heute die nationalen Komitees von 145 Staaten an. Es handelt sich demzufolge um eine weltumspannende Organisation, unter deren Autorität seit 1896 alle vier Jahre die Olympischen Spiele durchgeführt werden. Wenn auch die Ausgestaltung dieser Spiele und gewisse damit zusammenhängende Erscheinungen nicht unbestritten sind, haben sie sich doch seit ihrer Gründung, mit wenigen kriegsbedingten Unterbrüchen, zu behaupten vermocht. Durch die Teilnahme einer stets wachsenden Zahl von Ländern, nicht zuletzt solchen der Dritten Welt, namentlich aber auch durch das Fernsehen und die anderen Massenmedien, haben sie universale Ausstrahlung. Olympische Spiele zählen zu den wohl eindrücklichsten Manifestationen der Völkerfamilie.

Das IOK, das gegenwärtig im Château de Vidy, Lausanne, untergebracht ist, bedarf zur Erfüllung seiner stark gewachsenen Aufgaben der Erweiterung seiner personellen und materiellen Infrastruktur.

Es scheint, dass dank dem Entgegenkommen von Stadt und Kanton die Möglichkeiten hiefür gegeben sind.

Um seine weltweite Mission erfüllen zu können, soll das IOK, wie man vernimmt, aber auch den privilegierten Status einer internationalen Organisation beanspruchen. Die Erfüllung dieses Begehrns soll für die Frage eines weiteren Verbleibens des Sitzes des IOK in der Schweiz von ausschlaggebender Bedeutung sein. Zwischen dem durch die Stadt Lausanne, dem Kanton Waadt und Exponenten des schweizerischen Sports unterstützten IOK einerseits und den Bundesbehörden andererseits sollen diesbezüglich Verhandlungen im Gange sein.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates**Rapport écrit du Conseil fédéral*

Der Bundesrat anerkennt die Wichtigkeit und weltweite Bedeutung des Internationalen Olympischen Komitees (IOK) im Bereich des Sports. Er ist sich bewusst, dass die Anwesenheit des IOK in unserem Lande, wo es seit 1915 seinen Sitz errichtet hat, auch im Rahmen der auswärtigen Beziehungen der Schweiz von Interesse ist.

Aufgrund dieser Überlegungen hat der Bundesrat am 8. Juli dieses Jahres entschieden, das Statut des IOK in der Schweiz in einem Beschluss festzulegen. Dieser Beschluss, der dem Komitee zur Kenntnis gebracht worden ist, hebt den besonderen Charakter des IOK als internationale Insti-

tution hervor und umschreibt die Rechte, Vorteile und Erleichterungen, die ihm in der Schweiz zukommen.

Befriedigt – Satisfait

81.385

Interpellation der Fraktion PdA/PSA/POCH**Abrüstungs- und Friedenspolitik****Interpellation du groupe PdT/PSA/POCH****Politique en faveur du désarmement et de la paix***Wortlaut der Interpellation vom 1. Juni 1981*

In den letzten Jahren hat sich die internationale Lage verschlechtert. Dies hat zu einem Rüstungswettlauf sowohl bei den konventionellen als auch und vor allem bei den atomaren Waffen geführt und das Risiko eines Krieges erhöht. Eine entschiedene Aktion für Abrüstung und Frieden ist dringend und unbedingt notwendig.

Wir verlangen deshalb vom Bundesrat:

1. Uns über seine Politik und seine Schritte in diesem Bereich zu informieren.
2. Uns zu sagen, wie er auf die ihm von verschiedenen Staaten gemachten Vorschläge für Abrüstung und friedliche Koexistenz und namentlich auf den Vorschlag für eine europäische Abrüstungskonferenz geantwortet hat.
3. Uns zu sagen, ob er es nicht als notwendig und möglich erachtet, dass die Schweiz eine aktiver Politik betreibt und – vielleicht gemeinsam mit anderen neutralen oder blockfreien Staaten – Schritte für den Frieden unternimmt.

Texte de l'interpellation du 1er juin 1981

La situation internationale s'est dégradée depuis quelques années. Cela a provoqué une relance de la course aux armements classiques et surtout nucléaires, et les risques de guerre se sont accrûs. Une action résolue en faveur du désarmement et de la paix est urgente et indispensable. En conséquence, nous demandons au Conseil fédéral:

1. De nous informer de sa politique et de son action dans ce domaine.
2. De nous dire ce qu'il a répondu aux diverses propositions qui lui ont été soumises par certains Etats, en faveur du désarmement et de la coexistence pacifique, notamment en ce qui concerne une conférence européenne du désarmement.
3. De nous dire s'il n'estime pas nécessaire et possible que la Suisse soit plus active et prenne, peut-être avec d'autres pays neutres ou non alignés, des initiatives en faveur de la paix?

*Sprecher – Porte-parole: Magnin**Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

La dégradation de la situation internationale intervenue depuis quelques années est très préoccupante. Elle crée de nouvelles tensions, remet en cause la coexistence pacifique, entraîne une relance de la course aux armements qui fait peser un fardeau économique insupportable aux peuples, menace la paix mondiale.

L'aspect le plus alarmant de cette situation est l'accroissement insensé de l'arsenal nucléaire, la prolifération et le déploiement dans divers pays de nouvelles armes de ce type, la tentative de faire admettre aux peuples l'utilisation d'armes nucléaires tactiques, en certaines circonstances dans le cadre de guerres « limitées ».

Cette situation ne peut, ne doit laisser personne indifférent car c'est la survie de l'humanité qui est en jeu.

A ce propos le «Groupe de Bellerive» – du nom de ce village genevois où il s'est réuni pour la première fois – qui groupe d'éminentes personnalités suisses et de divers pays européens, vient de lancer un cri d'alarme.

Dans un document récent, il dénonce tout d'abord «l'acceptabilité» de l'utilisation d'armes nucléaires en certaines circonstances.

Le recours aux armes nucléaires tactiques – déclare-t-il – «sous couvert d'une prévue guerre limitée conduit à une escalade, vers des représailles nucléaires à grande échelle avec pour conséquence la mort et la mutilation de millions de non-combattants. Il n'existe pas de circonstances dans lesquelles une telle conséquence deviendrait «acceptable» à quelque titre que ce soit; prétendre qu'elle pourrait l'être serait démentiel». (...) «le désarmement universel est peut-être un idéal lointain, mais la prolifération des armes nucléaires n'est rien d'autre que suicidaire. Ceux qui les possèdent déjà continuent à les amasser en quantité et en «qualité» dans leurs arsenaux. Parmi ceux qui n'en possèdent pas, certains semblent ambitionner de faire partie du club de ceux qui détiennent ce pouvoir de destruction. Les moyens de contrôle prévus par le Traité de non-prolifération et par l'Agence internationale de l'énergie atomique sont incomplets et insuffisants» (...). La conclusion de ces réflexions est un «appel à tous les hommes et femmes de bon sens, à ceux qui détiennent le pouvoir, à ceux qui exercent une influence, notamment aux savants qui collaborent à la défense nationale, aux professionnels des médias et de la publicité, et à ceux qui sont appelés à prendre des mesures capables de protéger l'humanité contre les abus possibles de cette technologie, avant qu'il ne soit trop tard».

Cet appel doit être entendu aussi dans notre pays, car chacun est conscient qu'il n'échapperait pas à un conflit nucléaire bien qu'il soit neutre et qu'il ait renoncé à ce type d'armes. Il est du devoir de nos autorités, notamment, d'apporter leur contribution la plus active et la plus efficace, en tous lieux et en toutes circonstances, en faveur d'un désarmement généralisé, équilibré et contrôlé, en faveur de la coexistence pacifique et de la paix. Des premiers pas ont été faits par elles dans cette voie, à l'occasion des conférences d'Helsinki, de Belgrade et de Madrid. Mais nous leur demandons de faire davantage, la gravité de la situation l'exige.

Schriftlicher Bericht des Bundesrates Rapport écrit du Conseil fédéral

Ad 1: Depuis les Conférences de la paix de La Haye en 1899 et en 1907, en passant par les conférences placées sous l'égide de la SDN au cours des années trente et les différentes conférences diplomatiques après la seconde guerre mondiale pour arriver aux négociations de ces vingt dernières années, l'action du Conseil fédéral en matière de désarmement, pour la paix et la promotion du droit humanitaire s'est manifestée avec une constance et une continuité qui ne se sont jamais démenties.

Les idées maîtresses du Conseil fédéral en matière de désarmement ont été exposées en 1978 dans un document rédigé à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement. Elles restent aujourd'hui encore valables dans leurs grandes lignes. Toutefois, c'est la conviction du Conseil fédéral que dans la période actuelle où la détente est compromise, où la confiance est entamée à la suite de la détérioration de la situation internationale, on ne saurait négocier avec des perspectives de succès dans le domaine du désarmement sans avoir préalablement réglé certains conflits et rétabli le dialogue politique et un climat de confiance.

En matière de contrôle des armements et de désarmement, la Suisse a signé et ratifié, depuis la seconde guerre mondiale, pour ainsi dire tous les traités multilatéraux conclus dans ce domaine.

Ainsi qu'il l'a affirmé dans le document de 1978, le Conseil fédéral est par ailleurs disposé à soutenir toute proposition de négociations régionales dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. C'est dans cet esprit qu'il a accueilli avec intérêt la proposition de la France, reprise par l'ensemble des pays occidentaux, de convoquer une Conférence sur le désarmement en Europe (CDE) dont il sera question ci-après.

Bien qu'il ne s'agisse pas de désarmement au sens strict du terme, il convient de relever que, fidèle à sa vocation humanitaire, la Suisse a activement œuvré en faveur de la codification du droit international des conflits armés. C'est en effet sur invitation du Conseil fédéral que se sont réunies les conférences diplomatiques de Genève en 1864, 1906, 1929 et 1949, conférences qui ont élaboré une série de conventions pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne (1864, 1906, 1929, 1949), le traitement des prisonniers de guerre (1929, 1949) et la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949). Enfin, en 1977, une étape supplémentaire a été franchie avec l'adoption des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II). Le Message du 18 février 1981 concernant ces Protocoles additionnels donne une vue exhaustive de l'action du Conseil fédéral en matière de droit humanitaire.

L'énumération des actions du Conseil fédéral en matière de désarmement et de paix serait incomplète si l'on ne mentionnait pas le soutien qu'il a accordé aux diverses initiatives internationales visant à renforcer, à étendre et à compléter les méthodes existantes de règlement pacifique des différends. Il a ainsi ratifié en 1965 la Convention européenne pour le règlement pacifique des différends conclue en 1957 dans le cadre du Conseil de l'Europe. Plus récemment, au sein de la CSCE, la Suisse a soumis aux coparticipants à la conférence un projet de système de règlement pacifique. Une première réunion d'experts a eu lieu en 1978 à Montreux afin de discuter de cette question.

Ad 2: Au total, quatre propositions au sujet d'une conférence sur le désarmement en Europe ont été formulées dans le cadre de la CSCE: une proposition d'origine polonaise au contenu très général soutenue par les pays du Pacte de Varsovie, une proposition française soutenue par les pays occidentaux et qui répondait le mieux à nos propres préoccupations, enfin des propositions de la Suède et de la Yougoslavie qui constituaient des variantes de la proposition française. Finalement, une version très proche de celle du modèle occidental a été présentée par les Neutres, dont la Suisse, et les non-alignés dans leur projet de document final de la Conférence de Madrid datant du 31 mars 1981; elle forme la base sur laquelle se déroulent actuellement les discussions relatives à la future Conférence européenne sur le désarmement (CDE).

Cette proposition s'articule de la manière suivante:

- La CDE constitue une partie intégrante du processus CSCE. Ainsi, les 35 Etats participant à la CSCE sont associés sur un pied d'égalité à cette conférence et les règles de procédure y seront identiques à celles de la CSCE.

- La Conférence sur le désarmement en Europe se déroulera en deux phases: la première, consacrée à l'élaboration et à l'adoption de mesures de confiance dans le domaine militaire, la seconde, à la discussion des questions de limitation des armements et du désarmement proprement dit. L'intérêt de ce processus en deux phases est évident: ce n'est en effet qu'après le rétablissement de la confiance réciproque – but de la première phase – que l'on pourra entreprendre des négociations sur le désarmement avec quelques perspectives de succès – but de la deuxième phase.

Le passage de la première à la seconde phase n'est cependant pas automatique mais conditionnel. C'est en effet seulement après l'évaluation des résultats de la première phase par une prochaine conférence dans le cadre des suites de

la CSCE que cette dernière, en fonction des résultats atteints, décidera de l'opportunité de convoquer la seconde phase dont elle définira le mandat.

Les mesures de confiance décidées au cours de la première phase doivent en outre répondre aux quatre critères suivants: s'étendre à toute l'Europe (de l'Atlantique à l'Oural), être militairement significatives, obligatoires et vérifiables. Il convient de rappeler ici que les mesures de confiance comprennent notamment l'annonce préalable de manœuvres militaires et l'envoi d'observateurs lors du déroulement de celles-ci.

L'Acte final signé à Helsinki en 1975 prévoyait déjà une série de mesures destinées à accroître et à renforcer la confiance; la Suisse s'est prononcée à plusieurs reprises au cours de la réunion de Madrid en faveur d'une amélioration de l'application et pour un élargissement de ces mesures; les nouvelles dispositions qu'il s'agira d'élaborer au cours de la première phase de la CDE constitueront un élargissement qualitatif et quantitatif des mesures existantes.

Ad 3: Dans le domaine du désarmement, de la paix et de la sécurité internationale, le Conseil fédéral ne souhaite pas confondre activité et activisme. Il n'a aucunement l'intention de se lancer dans des actions spectaculaires qui, en fin de compte, ne déboucheraient pas sur les résultats escomptés. Il va néanmoins de soi que le Conseil fédéral n'a pas non plus l'intention d'assister en spectateur passif aux discussions et aux actions entreprises au sein des forums internationaux dans ce domaine.

CSCE: Dès la reprise des travaux de la CSCE, le 27 octobre prochain, la Suisse poursuivra son action afin que la conférence adopte un document final équilibré, substantiel, apportant davantage de sécurité et de liberté à notre continent.

Comité du désarmement: La Suisse, au bénéfice d'un statut spécial, participe activement – comme par le passé – aux travaux de deux des quatre groupes de travail institués au sein de ce comité, ainsi qu'en tant qu'observateur aux séances plénières. Elle vient d'ailleurs d'y exprimer sa position et son intérêt au sujet d'une convention multilatérale sur l'interdiction totale d'utiliser des armes chimiques. Notre représentant a énuméré les critères indispensables auxquels cette convention devra obéir et a mis particulièrement l'accent sur les problèmes du contrôle et de la vérification des mesures décidées. Une déclaration analogue a été faite en mai 1981 au sujet des garanties contre les attaques ou les menaces nucléaires.

Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies: Notre observateur à New York continuera à suivre attentivement les travaux de cette commission chargée par l'Assemblée générale de l'étude des questions du désarmement et de la sécurité internationale.

Autres négociations: Comme par le passé, la Suisse participera aux prochaines conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol, et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui se déroulent régulièrement tous les cinq ans.

Actions en faveur de la paix: Par ailleurs, la Suisse fournira, ainsi qu'elle le fait depuis 1964 pour Chypre et 1967 pour le Moyen-Orient, sa contribution aux opérations de maintien de la paix. L'aide humanitaire, et plus particulièrement l'aide aux réfugiés, que la Confédération accorde, doit également être mise au compte de son action en faveur de la paix.

Enfin, dans le cadre des relations bilatérales qu'il entretient, le Conseil fédéral saisira chaque occasion propice pour offrir ses bons offices, suivant ainsi l'une de ses maximes de politique étrangère: la disponibilité.

En conclusion, le Conseil fédéral continuera à mettre tout en œuvre pour faire passer les propositions qu'il a déjà

faites avec un certain nombre d'autres pays à la réunion de Madrid; il n'entend pas multiplier les initiatives seul ou avec d'autres pays neutres et non-alignés ni sur le plan mondial, ni sur le plan régional. Une certaine prudence est en effet de mise au cours de cette période troublée où la confiance fait défaut. De plus, les initiatives en matière de désarmement continuent trop souvent à être considérées principalement comme un moyen d'influer sur l'opinion publique plutôt que comme une tentative de rechercher dans un cadre équilibré une solution aux problèmes qui se posent.

Enfin, le Conseil fédéral souhaiterait rappeler ici que la plus grande contribution de la Suisse au maintien de la paix réside dans son statut de neutralité et dans sa capacité de le défendre.

Befriedigt – Satisfait

81.386

Interpellation Crevoisier

Grenzüberschreitende Zusammenarbeit mit Frankreich

Coopération transfrontalière avec les régions françaises

Wortlaut der Interpellation vom 1. Juni 1981

Die Schweiz wird demnächst das Europäische Rahmenübereinkommen über die grenzüberschreitende Zusammenarbeit unterzeichnen. Da Italien, die Bundesrepublik Deutschland und Österreich dieses internationale Abkommen bereits unterzeichnet haben, erhalten schweizerische Gemeinden und Regionen, die an diese Staaten angrenzen, die Möglichkeit, schon bald die nachbarlichen Beziehungen in verschiedenen Bereichen zu verbessern und zu institutionalisieren.

Solche Möglichkeiten der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit und Solidarität stehen der Westschweiz noch nicht offen; die frühere französische Regierung hatte nämlich auf die Frage eines Abgeordneten erklärt, sie ziehe es vor, auf diesem Gebiet zweiseitige, zwischenstaatliche Abkommen zu schliessen.

Nach der Wahl von Herrn François Mitterrand zum Präsidenten der Republik hat nun die neue Regierung bereits erklärt, sie wolle eine gewisse Dezentralisierung fördern.

Wir fragen deshalb den Bundesrat, welche Schritte er zu unternehmen gedenkt, um zu erfahren, ob die französische Regierung die Absicht hat, das Übereinkommen des Europarates über die grenzüberschreitende Zusammenarbeit bald zu unterzeichnen.

Texte de l'interpellation du 1^{er} juin 1981

La Suisse va incessamment ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière. Ceci permettra aux collectivités locales et régionales de Suisse, limitrophes de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Autriche, qui ont déjà signé cette convention internationale, d'améliorer et d'institutionnaliser leurs relations de voisinage dans de nombreux domaines.

Ces possibilités de coopération et de solidarité transfrontalière ne sont malheureusement pas encore ouvertes à la Suisse romande car l'ancien gouvernement français avait, en son temps, déclaré en réponse à une question posée par un député, qu'il préférait recourir en cette matière à la pratique des accord bilatéraux intergouvernementaux.

Or après l'élection de M. François Mitterrand à la présidence de la République, la nouvelle équipe gouvernementale a déjà annoncé qu'elle entendait promouvoir une certaine décentralisation.

Interpellation der Fraktion PdA/PSA/POCH Abrüstungs- und Friedenspolitik

Interpellation du groupe PdT/PSA/POCH Politique en faveur du désarmement et de la paix

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1981
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	81.385
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.1981 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1338-1340
Page	
Pagina	
Ref. No	20 009 884